

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique,
de la biodiversité, de la forêt, de la mer
et de la pêche

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Arrêté du 05 septembre 2025 relatif au commissionnement d'agents de réserves naturelles

NOR : TECL2524582A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, en date du 05 septembre 2025,

Les agents mentionnés dans le tableau suivant sont commissionnés en vue de la recherche et de la constatation d'infractions relevant de la compétence des agents des réserves naturelles, dans leur zone de commissionnement respective, conformément aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux textes et décisions pris pour leur application :

NOM Prénom	Service d'affectation	Zone de commissionnement
BOGEY Rémi	Syndicat du Haut-Rhône	Réserve naturelle nationale du Haut-Rhône

Préalablement à l'exercice de leurs fonctions de police judiciaire, les agents prêteront serment devant le tribunal judiciaire de leur résidence administrative.

La situation des agents dont la liste suit est modifiée dans les conditions suivantes :

NOM Prénom	Service d'affectation	Zone de commissionnement	Attributions précédentes	Nouvelles attributions
RENOUX Gaëtan	LPO réserve naturelle des Sept Îles	Réserve des 7 îles et son périmètre de protection	Eau, nature et sites	Réserves naturelles, patrimoine naturel et circulation des véhicules terrestres à moteur

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux.